

Vos candidats de la majorité départementale

Monique Lubin, candidate titulaire



Agée de 51 ans, mariée et mère de deux enfants, j'exerce la profession de collaboratrice parlementaire. Vice-présidente du Conseil général, j'ai en charge les transports, l'insertion des jeunes et les aides aux communes. Engagée dans la vie institutionnelle et associative de mon territoire, élue durant 19 ans à Aubagnan, dont 9 années en tant que maire, je suis maintenant conseillère municipale d'Hagetmau et conseillère communautaire. Je préside l'association Service Chalosse Tursan qui œuvre à l'insertion des personnes en recherche d'emploi. J'ai présidé le Centre d'Information sur les Droits des Femmes où je me suis particulièrement investie avec la création du premier numéro vert landais pour les femmes victimes de violence. Pour moi, l'action publique, c'est avant tout et depuis 25 ans un engagement au service des autres. Avec Olivier, Julie et Gilles, c'est sur cette voie que nous continuerons.

Julie Sourillan, candidate remplaçante



Née le 16 décembre 1979. J'ai toujours vécu dans la canton Chalosse Tursan. Originaire d'Hagetmau, j'habite à Saint-Sever depuis plus de 12 ans. Mariée et maman de 2 petits garçons, j'exerce le métier de comptable dans une entreprise locale. Impliquée dans ma ville, je suis élue représentante des parents d'élèves à l'école maternelle publique. Je suis également bénévole au sein du club de rugby de Saint-Sever. J'ai fait le choix de m'engager avec Monique, Olivier et Gilles car je crois aux valeurs défendues par le Département. Vous pouvez compter sur ma détermination et mon implication pour qu'aucun endroit du canton Chalosse Tursan ne soit laissé à l'écart. Ensemble nous mettrons nos compétences au service de toutes et tous en gardant toujours à l'esprit le sens de l'intérêt général.

Olivier Martinez, candidat titulaire



Je suis âgé de 41 ans, marié et père de deux enfants. Je vis à Saint-Sever depuis 2004. Inspecteur des finances publiques, j'ai notamment exercé les fonctions de directeur général des services de la mairie de Saint-Sever pendant 6 années. Cette expérience m'a permis de m'investir pour notre territoire dans le respect des valeurs qui m'animent et qui me sont chères : la solidarité, le sens du service public et de l'intérêt général. Conseiller municipal de Saint-Sever et conseiller communautaire, je souhaite porter ces valeurs avec Monique, Julie et Gilles dans notre canton Chalosse Tursan. Promouvoir la solidarité entre les habitants et développer notre territoire dans l'intérêt de tous, c'est le sens de mon engagement citoyen pour cette élection départementale.

Gilles Couture, candidat remplaçant



Né le 10 octobre 1958 en Tursan d'une famille modeste, ancien instituteur, j'ai toujours eu des convictions de gauche. Mes valeurs sont la justice, la solidarité, l'humanisme, la laïcité, la citoyenneté et la convivialité. Elu conseiller général du canton de Geaune depuis 2004, je suis également maire de Geaune depuis 2008 et vice-président de la communauté de communes du Tursan. Fort de cette expérience et toujours motivé, j'ai décidé de rejoindre l'équipe de Monique, Julie et Olivier afin de maintenir notre canton dans la majorité départementale et de faire en sorte que le Département, indispensable en milieu rural, reste un échelon qui préserve les solidarités : solidarité vis à vis des personnes, des familles et solidarité vis à vis des différents territoires dont nos petites communes.

Vous pouvez suivre notre actualité sur www.leslandesenavant.fr

Vous pouvez nous contacter par mail : lubin-martinez@leslandesenavant.fr

Les élections départementales 2015

Réunions publiques



Quand auront lieu les élections départementales ?

Elles se dérouleront les 22 et 29 mars 2015 de 8 heures à 18 heures.

Que sont les élections départementales ?

Elles remplacent les élections cantonales.

Le département des Landes compte 15 cantons contre 30 auparavant.

FEVRIER

MAURIES	9 février	18h30
CLEDES	9 février	20h30
CASTELNER	10 février	20h30
BAS-MAUCO	11 février	18h30
MONTAUT	11 février	20h30
PAYROS-CAZAUTETS	12 février	18h30
PUYOL-CAZALET	12 février	20h30
PEYRE	13 février	18h30
POUDENX	13 février	20h30
MONGET	16 février	18h30
MONSEGUR	16 février	20h30
LACAJUNTE	17 février	18h30
PHILONDENX	17 février	20h30
LABASTIDE-CHALOSSE	18 février	18h30
MOMUY	18 février	20h30
MANT	19 février	18h30
ARBOUCAVE	19 février	20h30
COUDURES	20 février	18h30
FARGUES	20 février	20h30
BANOS	23 février	18h30
AUDIGNON	23 février	20h30
LACRABE	24 février	18h30
MORGANX	24 février	20h30
CASTELNAU-TURSAN	25 février	18h30
PECORAIDE	25 février	20h30
MONTGAILLARD	26 février	18h30
MONTSOUE	26 février	20h30

Qui sont les conseillers départementaux ?

Les **conseillers départementaux** se substituent aux conseillers généraux. Pour **6 ans**, ils siègent au **conseil départemental** (nouveau nom du conseil général), qui est **renouvelé dans son intégralité**.

Quel est leur rôle ?

Le conseiller départemental est un élu au service de la **population** d'un **territoire**. C'est l'**interlocuteur de proximité** pour les habitants, les élus locaux, le milieu économique et associatif. Son action contribue à l'**élaboration** et à l'**application** des **politiques départementales** sur son canton en matière notamment de solidarité, d'éducation, de transports scolaires, d'économie, d'agriculture, d'aménagement, de culture, de sports et d'aides aux communes.

Quel est le mode de scrutin ?

Les élections départementales sont organisées au **mode de scrutin binominal à deux tours**. Notre nouveau canton sera représenté par **deux élus** au sein d'un binôme obligatoirement composé d'**une femme et d'un homme** ayant chacun **une remplaçante et un remplaçant**, garantissant ainsi la parité au sein de l'assemblée départementale. Ils seront **élus au 1er tour**, les binômes ayant recueilli **50 % des suffrages exprimés plus une voix** et le quart des électeurs inscrits. Par défaut, un **second tour** sera organisé et seuls pourront se présenter les binômes ayant obtenu au moins **12,5 % des voix des électeurs inscrits**.

Quelle est notre nouvelle circonscription électorale ?

Notre nouveau canton est composé de **50 communes** issues des **3 anciens cantons** de Geaune, Hagetmau, Saint-Sever et de la commune de Haut-Mauco. Il comptabilise plus de **25 000 habitants**.

Comment se présente le bulletin de vote ?

Le bulletin de vote est composé des **noms et prénoms des 4 candidats**. Le **panachage est interdit**, tout bulletin rayé sera considéré comme nul.

Nous avons le plaisir de vous rencontrer dans votre commune pour vous présenter notre programme et partager un moment d'échanges et de convivialité

MARS

SERRESLOUS-ET-ARRIBANS	2 mars	18h30
SAINT-CRICQ-CHALOSSE	2 mars	20h30
CAUNA	3 mars	18h30
AURICE	3 mars	20h30
SERRES-GASTON	4 mars	18h30
AUBAGNAN	4 mars	20h30
LAURET	5 mars	18h30
PIMBO	5 mars	20h30
SORBETS	9 mars	18h30
MIRAMONT-SENSACQ	9 mars	20h30
CAZALIS	10 mars	18h30
HORSARRIEU	10 mars	20h30
DUMES	11 mars	18h30
EYRES-MONCUBE	11 mars	20h30
URGONS	12 mars	18h30
BATS	12 mars	20h30
HAUT-MAUCO	13 mars	20h30
SARRAZIET	16 mars	18h30
SAMADET	16 mars	20h30
SAINTE-COLOMBE	17 mars	20h30
HAGETMAU	18 mars	20h30 (à confirmer)
SAINT-SEVER	19 mars	20h30 (à confirmer)
GEAUNE	20 mars	20h30